

« 30 ans ça suffit ! » Pour arrêter le massacre...

L'avortement légal a fait depuis le 17 janvier 1975 au moins six millions de victimes. Six millions dont on ne parle pas, mais qu'il sera impossible de passer sous silence, dimanche, grâce à la grande manifestation du collectif « 30 ans ça suffit ! » place de l'Opéra à Paris. Un grand nombre de mouvements pour la vie co-organisent ou soutiennent cette démarche publique et visible. La couverture médiatique de l'événement, gageons-le, sera tordue et biaisée. Mais la vérité aura été dite, des consciences pourront être secouées. Et puis c'est pour l'honneur...

Cela changera-t-il quoi que ce soit, et le succès de cette manifestation permettra-t-il enfin de mettre fin au massacre légal des innocents ? On serait tenté de répondre « non ». D'autant que les autorités religieuses et même les associations familiales catholiques, comme le rappelait la semaine dernière Rémi Fontaine, ont choisi de ne pas bouger lors de cette manifestation.

Pourtant Mgr André Vingt-Trois, interviewé le 9 janvier par *Paris Notre-Dame*, invitait les catholiques à « briser le silence » sur l'avortement, constatant que toute réflexion sur une révision de la loi Veil est devenue taboue : « Il est devenu interdit de se poser des questions sur ce sujet. » Il a répété que l'Eglise doit « continuer à dire inlassablement que l'avortement est un mal radical qui s'attaque à un être humain et, à travers lui, à l'humanité tout entière ». Il a même affirmé que les politiques n'en viennent pas à distinguer entre « l'éthique de responsabilité » et « l'éthique de conviction ». Bref, la question de l'avortement est bel et bien une affaire « politique ».

Le collectif « 30 ans ça suffit ! » a choisi d'affirmer le caractère apolitique de sa manifestation, mais son objectif est bien de « briser le silence » et d'obtenir une révision de la loi, ainsi que l'instauration d'une « véritable politique familiale ». C'est bien une démarche politique que les partisans de la culture de mort lui reprochent assez...

Et ces reproches même disent l'importance de cette dénonciation de la tyrannie de la culture de mort. Quant à l'espoir de voir « le parti de la vie » progresser en

France (ne parlons pas de l'espérance qui se situe sur un autre plan...), il nous vient aujourd'hui d'ailleurs.

Après des journées, des mois, des années de manifestations, de prières publiques devant les avortoirs, de marches et d'initiatives d'aide aux futures mères, les choses changent aux Etats-Unis. Outre-Atlantique toutes les méthodes d'avortement, y compris les plus barbares jusqu'à des stades très avancés de la grossesse, sont utilisées en vertu de la décision *Roe versus Wade* qui, en 1973, proclamait un droit à l'avortement à la demande.

Renverser *Roe versus Wade*

Le combat se situe là sur le plan judiciaire, et c'est là qu'il est arrivé, le 18 janvier dernier, au niveau crucial. Comme nous l'avons raconté dans *Présent*, la fameuse « Jane Roe », alias Norma McCorvey, convertie à la religion catholique, demande, en tant que partie à l'affaire, le renversement de la sentence au motif légal que la situation de fait et de droit la rend désormais injuste.

Forte de mille témoignages de femmes ayant avorté, et d'attestations de médecins, de personnels d'avortoirs, d'experts scientifiques, elle a demandé d'abord au niveau de l'Etat du Texas, puis à la cour d'appel fédérale de revenir sur la dépénalisation de l'avortement. Ses demandes ont été rejetées avec une inhabituelle rapidité au fond utile puisqu'elle a permis à l'affaire de franchir très vite les étapes jusqu'à la Cour suprême. Et l'un des trois juges d'appel, Edith Jones, a même exprimé son opinion officielle (et même son « fervent espoir ») selon laquelle la Cour devrait revoir *Roe versus Wade* à la lumière des 5 000 pages de témoignages apportés par Norma McCorvey.

La Cour suprême va devoir décider si elle accepte ou non d'examiner la requête. Si oui, commencera une grande bataille pour le droit de la vie, qui aura forcément des répercussions mondiales, et qui aura pour intérêt, aux Etats-Unis, de frapper tout de suite au cœur du dispositif.

JEANNE SMITS

PRÉSENT

NUMÉRO 5754

VENDREDI 21 JANVIER 2005

1,50 €

Antilles-Réunion 2 € • Tahiti - Nouvelle Calédonie 290 FP

www.present.fr ou www.presentquotidien.com

La jolie coutume de l'Aïd

Des risques sanitaires mortels pour l'homme

Malgré l'aménagement de la fête de l'Aïd en France, on estime à plusieurs dizaines de milliers les abattages sauvages chez des éleveurs ou chez des particuliers. Chaque année les éleveurs de moutons, comme André Delmas berger dans l'Hérault, font face à des demandes pressantes de la part de certains clients musulmans désireux d'égorger les bêtes « à la ferme ou dans la nature au lever du soleil ». L'abattage clandestin est également moins coûteux que l'abattage contrôlé.

En dépit de l'ouverture spéciale d'abattoirs temporaires (en présence de vétérinaires et financés par le conseil régional, les communes et la communauté musulmane), le nombre de musulmans qui veulent sacrifier le mouton pour l'Aïd dépasse largement les « capacités d'accueil » françaises.

L'attitude du Conseil français du culte musulman est à cet égard tout à fait ambiguë. Les trois conseils régionaux du culte musulman (est, centre, ouest) qui connaissent l'embouteillage annuel devant les centres agréés et les nombreuses infractions à hauts risques sanitaires provoquées par les abattages clandestins, ont rappelé fin décembre que le sacrifice « pouvait être remplacé par des dons ». Ajoutant aussitôt : « Le sacrifice ne doit en aucun cas disparaître de la pratique des musulmans. » Et pourquoi le sacrifice sanglant de l'Aïd devrait-il être pétré en France, massivement, comme il le serait en pays musulman ?

Brigitte Bardot vient de demander aux musulmans de France de faire don aux victimes du tsunami du prix du mouton du sacrifice plu-



* La France aux Français

tôt que de l'égorger. Elle a demandé à Dalil Boubakeur de « lancer un appel à la communauté musulmane de France » pour qu'elle soit ainsi « solidaire des communautés musulmanes d'Asie victimes des tsunamis (...) ».

La direction départementale des services vétérinaires des Bouches-du-Rhône vient de rappeler opportunément que l'absence de contrôle sanitaire lors des égorgements sauvages peut avoir de graves conséquences pour les populations musulmanes et non musulmanes. Le mouton peut en effet être porteur d'un ver parasite : *l'echinococcus granulosus*. A l'endroit où le mou-

ton est découpé, si des chiens mangent les viscères du mouton, ils contractent alors le parasite et peuvent le transmettre à l'homme en lui léchant les mains ou en se faisant caresser. L'homme peut alors développer une forme beaucoup plus sévère de l'infestation par le parasite avec des complications susceptibles d'entraîner la mort.

L'abattage clandestin massif, connu et même chiffré, auquel donne lieu la célébration de l'Aïd el-Kébir en France, peut propager un parasite potentiellement mortel pour l'homme.

CAROLINE PARMENTIER

Le terrible avertissement de « La Civiltà Cattolica »

L'islam engendre la désertification chrétienne

C'EST un article particulièrement important de Giuseppe de la Rosa s.j., qui - sous le titre : « L'Eglise et l'Islam : *La Civiltà* rompt la trêve » - est paru dans la revue des jésuites italiens, *La Civiltà Cattolica*. D'autant plus important que tous les articles de cette revue ne peuvent paraître qu'avec l'imprimatur du Vatican.

Après avoir rappelé ce qu'il reste - c'est-à-dire rien - des communautés chrétiennes jadis importantes d'Egypte, de Libye, du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, de Syrie, de Palestine, de Jordanie, de

Mésopotamie, le Père Giuseppe de la Rosa écrit :

— L'histoire de l'islam est une interminable entreprise guerrière pour conquérir les territoires infidèles. En particulier, toute l'histoire islamique est dominée par l'idée de la conquête des pays chrétiens de l'Europe occidentale et de l'Empire romain d'Orient, dont la capitale était Constantinople. Ainsi, durant plusieurs siècles, islam et chrétienté se sont affrontés dans de terribles combats, à la suite desquels eut lieu, d'une part, la conquête de Constantinople (1453), de la Bulgarie et de la Grèce, et d'autre part la défaite de Lépante (1571).

Si les musulmans furent un temps stoppés après la victoire de Lépante, ils ne furent guère longs à repartir à la conquête politico-re-

ligieuse de l'Europe. Et il faudra attendre, pour les contenir, la libération de Vienne assiégée en 1683 par les Ottomans, grâce aux armées chrétiennes rassemblées et alliées sous le commandement de Jean II Sobieski, roi de Pologne. « En réalité, écrit de son côté le journaliste Menahem Macina (upjf.org), pendant environ mille ans l'Europe a été sous la menace permanente de l'islam et a vu sa survie constamment menacée. Effectivement, durant toute son histoire, l'islam a montré un visage belliqueux et un esprit de conquête à la gloire d'Allah, à l'égard des idolâtres qui n'ont pour choix que la conversion ou la mort. C'est le cas des « peuples du livre » (juifs, chrétiens, sabéens) que les musulmans doivent « combattre jusqu'à ce que leurs membres paient le tribut et soient humiliés (Coran, 9.29). »

L'empire d'Occident résista des siècles. « Jusqu'à l'invasion des Turcs seldjoukides [il s'agissait plutôt des Ottomans] et la conquête de Constantinople par Mehmet II (1453) qui conduisirent à la fondation de l'empire ottoman et à la destruction de la chrétienté d'Anatolie », écrit le Père Giuseppe de la Rosa qui ajoute :

— Nous devons constater, en termes historiques, que partout où l'islam s'est imposé par une force militaire, sans équivalent en rapidité et en efficacité, la chrétienté - pourtant extrêmement vivante et enracinée là depuis des siècles - a pratiquement disparu ou a été réduite à d'insignifiants îlots, perdus dans un océan islamique. Comment cela a-t-il pu se produire ? En fait, la réduction des chrétiens autochtones à une minuscule minorité n'a pas été né-

cessairement le fruit d'une violente persécution, mais a souvent été le résultat des conditions dans lesquelles on les a forcés à survivre, au sein d'Etats islamiques.

Et d'appuyer cette évidence par le sort tragique d'un prêtre catholique acculé par le fanatisme islamique : « Le 6 mai 1988, l'évêque catholique John Joseph [du Soudan] s'est tué en plein tribunal pour protester contre la loi du blasphème qui punit de mort toute offense envers Mahomet, même par simple allusion. Ainsi, dire que Jésus est Fils de Dieu est une offense envers Mahomet qui a déclaré que Jésus n'est pas Fils de Dieu mais son serviteur. (...) Avec ce type de loi, les chrétiens sont en danger de mort permanent. »

ALAIN SANDERS

Prix du numéro par
abonnement postal : 1,20 €

Génération décervelée

Alors que François Fillon assure que l'école va en prendre pour vingt ans de renouveau grâce à sa loi d'orientation, nous continuons notre examen critique de son projet. Critique dans la mesure où cela est possible... Nous évoquons la semaine dernière ses déclarations d'intention davantage idéologiques que scolaires, mais il faut bien comprendre que sur le plan des méthodes et des connaissances à transmettre, on avance dans un brouillard savamment entretenu, qui s'ouvre ici et là sur des perspectives inquiétantes. Quasi rien sur l'apprentissage de la lecture, du calcul, de l'écriture. Au plus le projet annonce-t-il la prise d'un décret qui précisera tout cela... une fois la loi adoptée. Commentaire de l'association « Lire-écriture.org » : « C'est un véritable acte de foi qui est demandé (...) au parlementaire. » Qu'est-ce qui changera ? La « maîtrise du socle » promise par la loi est déjà censée être au cœur de la mission de l'école (des illettrés).

Brûler les étapes

Le projet de loi Fillon veut introduire, à la suite du rapport Thélot, deux nouveautés dans les programmes des écoles et des collèges. Deux nouveautés qui « font moderne », qui rassurent peut-être même des parents inquiets de l'avenir professionnel de leurs enfants dans un monde qui se globalise. Mais ici le voile se lève pour de bon sur la nocivité prévisible, ou à tout le moins l'inutilité de la nouvelle loi d'orientation. Car il s'agit d'enseigner à des enfants du primaire ces deux savoirs fondamentaux :

- la pratique d'au moins une langue vivante étrangère ;

- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.

« Elle exagère », vous direz-vous peut-être à mon propos. Pour une fois que l'on veut enseigner aux enfants des compétences dont ils pourront en effet vraiment avoir besoin...

La difficulté vient une fois de plus du refus de la prise en compte de la réalité et de l'absence totale de prudence vis-à-vis de ces jeunes enfants à l'intelligence en voie de formation, donc en risque de déformation. L'apprentissage d'une langue étrangère à l'école dans les classes primaires ne risque sans doute pas de « décerveler » les jeunes mais il n'est pas sans inconvénients, comme avait eu l'occasion de me le dire Mme Ghislaine Wettstein-Badour.

Tout simplement parce que, si la structure et la maîtrise de la langue maternelle ne sont pas au rendez-vous (et dans les écoles de l'Education nationale, elles le sont désormais rarement à ce stade), l'introduction d'une langue ayant une autre structure, dès le cours élémentaire, risque de rendre plus difficile l'apprentissage correct de la langue maternelle. Ce n'est généralement pas la bonne « fenêtre » dans les périodes de développement du cerveau, et ce l'est d'autant moins que l'enseignement de la lecture consciente, de l'orthographe et de la grammaire consiste trop souvent aujourd'hui en un non-enseignement ou un anti-enseignement qui ne permettent à l'enfant ni de comprendre la finesse de ce qu'il lit ni d'affiner sa propre pensée.

Il y a un monde évidemment entre le vrai bilinguisme (ou davantage) acquis avant l'école pendant les années d'acquisition de la parole, et l'apprentissage en classe et de manière nécessairement scolaire. Apprendre plusieurs langues pour un tout-petit consiste assurément en l'acquisition de la musique d'une langue et la perception de toutes ses sonorités, ce qui est fait une fois pour toutes ; ce multilinguisme se met en place par immersion mais n'est exercé activement par l'enfant, ou « réappris », que dans une situation de pratique fréquente et soutenue. Le vrai bilingue (viennent de révéler des études du fonctionnement du cerveau) est celui qui l'est devenu avant l'âge de dix ans dans ces conditions, et il présente certaines zones de cortex plus denses que les non-bilingues. L'apprentissage scolaire d'une langue étrangère n'assure pas ce développement.

Au moment où l'accent continue d'être mis sur la lecture silencieuse, où un nombre croissant d'enfants présentent des difficultés de perception fine des sons de leur propre langue, il semble absurde de vouloir

les exposer si tôt dans des conditions somme toute généralement médiocres à une langue qui n'est pas la leur. Ils apprendront plus tard avec d'autant plus de facilité que leur maîtrise de leur propre langue sera meilleure.

L'autre « nouveauté » puisée dans le rapport Thélot concerne l'initiation à l'informatique et, en gros, tout ce qui relève des « multimédias » modernes. On veut mettre les enfants devant des écrans, et vite. Quitte à leur apprendre à se servir d'un clavier avant même d'avoir une écriture formée...

Cette proposition est bien plus nocive que la précédente. Et à plus d'un titre. L'empêchement dirimant est constitué par l'immaturité cérébrale des enfants du primaire, qui les rend plus fragiles devant l'agressivité des écrans : la fascination exercée par leur luminosité, et l'effet de leurs images brillantes qui s'adressent au cerveau droit. Elisabeth Nuyts le dit de façon nette : les « excitations sensorielles intenses » provoquées par la luminosité de l'écran et la rapidité de ses modifications, couplées avec les rapides « balayages » oculaires du clavier nécessaires en période d'apprentissage ont des effets négatifs sur le cerveau, « et peuvent même induire des états seconds, incompatibles avec la réflexion ».

En outre, comme elle l'explique dans sa plaquette *Prévention et remèdes* sur la dyslexie, la dyscalculie, la dysorthographe, la frappe sur clavier n'a rien à voir avec la précision de l'écriture manuelle qui fait normalement appel au cerveau gauche. Et puis c'est une coordination œil-main qui se met en place à travers l'utilisation des programmes - et des jeux - informatiques à ce stade : voie royale pour l'élimination de l'entrée auditive du circuit d'apprentissage. C'est la pensée consciente qui est, une fois de plus, mise à l'écart.

Le danger est donc d'y mettre les enfants trop tôt : Elisabeth Nuyts l'a constaté auprès de ses petits élèves qui montrent des difficultés de concentration supplémentaire s'ils viennent de « travailler » sur écran. « Nous les adultes qui avons été analytiquement construits pouvons travailler un certain temps sur un écran sans dommage. Chez un enfant, c'est différent. Il faut attendre qu'il ait pris l'habitude de raisonner avec ses deux cerveaux, le cerveau analytique, et le cerveau analogique. Il ne faut pas traiter son cerveau comme un ordinateur, sous peine de le mécaniser. »

Il est vrai que les enfants maîtrisent très vite l'utilisation de l'outil informatique. Raison de plus pour ne pas brûler les étapes : si leur conscience, leur puissance d'analyse, la structure de leur intelligence ont pu se mettre tranquillement en place, il sera toujours temps de leur faire découvrir ces petites bêtes qui vont dans beaucoup de cas faire partie de leur univers de travail... qu'ils soient moines, matelots, plombiers ou chercheurs. Plus ils seront véritablement « structurés », plus ils seront à la fois maîtres et libres devant un clavier. Mais s'ils ont été « mécanisés » dès l'âge de 7 ou 8 ans ?

JEANNE SMITS

● *Prévention et remèdes*, Elisabeth Nuyts, 84 pages, chez Joseph Vaillé, 66 rue Azalais d'Altier, 34080 Montpellier.

Au pied de vos lettres

Suite et fin des vœux 2005. Merci pour les textes et pour vos mots choisis - souvent très émouvants - qui nous réchauffent le cœur. Et merci pour le choix des cartes, illustrations, reproductions, peintures, gravures, enluminures, ravissantes et significatives. De Vinci à Clotilde Devillers...

Certes, il nous manque quelques vœux illustres. Ceux de l'Elysée, de Delanoë, de l'archevêché de Paris ou de quelques hauts responsables du Front national. Mais disons que les meilleurs y sont. Qu'ils en soient remerciés. A notre tour de formuler des vœux pour que 2005 vous apporte tout ce que vous pouvez souhaiter pour vous et ceux que vous aimez. Et même un peu plus.

De Jacques Bompard, maire d'Orange et conseiller général du Vaucluse :

« Que cette année 2005 apporte au Vaucluse et à la France la promesse de renaissance que nous attendons tous. »

« Puissent les Français retrouver le sens de l'Esprit Public. »

« Cordialement. »

De Philippe de Beauregard, secrétaire départemental FN du Var et conseiller régional.

« Une excellente année à Présent. Une année de plus. Plus de lecteurs. Et une bonne santé... financière ! »

De Bruno Mégret, président du Mouvement national républicain :

« Une très bonne et heureuse année 2005. »

D'Arnaud de Périer, avec la photo d'un magnifique cochon hautement symbolique en ces temps d'islamofolie galopante :

« A ceux qui ne se laissent pas abattre, meilleurs vœux pour 2005, et les amitiés d'un lecteur fidèle. »

De l'agence de presse internationale Associated press :

« Une bonne et heureuse année 2005 avec leurs meilleurs vœux. »

D'Agnès Delannoy, conservateur en chef, et toute l'équipe du musée Maurice Denis, de Saint-Germain-en-Laye :

« Leurs meilleurs vœux pour l'année 2005. »

De Florent Gintz, de Thiez, sur une carte postale des Drus, « cathédrale de la terre » :

« Chers amis de Présent, cette aiguille du Dru pointée vers le ciel, me rappelle cette exhortation du Maréchal, dans son message de Noël 1942, alors que l'horizon de la France était bouché : "A l'heure où il semble que la terre manque sous vos pieds, levez la tête vers le ciel. Vous y trouverez assez d'étoiles pour ne plus douter de l'éternité de la lumière et pour placer où il convient vos espérances." »

« Soixante-deux ans après, alors que l'horizon de la France est plus bouché que jamais, que souhaiter d'autre à notre pays que ses fils sachent "placer où il convient leur espérance" ? »

« Que Présent tienne bon. »

De Louis de Condé, secrétaire départemental FN de l'Allier, membre du comité central :

« Chers amis, j'ai le plaisir de présenter tous mes vœux chaleureux de bonheur, santé et prospérité aux magnifiques équipes de National hebdo, Présent et Rivarol. »

D'une signature que je ne suis malheureusement pas parvenue à déchiffrer, cette carte d'une « marraine » de Présent, façon bonne fée :

« Chère équipe de Présent, avec mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, veuillez recevoir de modestes étrennes : ce sont les mêmes que pour chacun de mes enfants ou de mes filleuls. Vous voyez la place que vous tenez dans ma vie ! Deux choses qui m'ont plu récemment dans Présent : l'expression "Nagasaki intellec-



tuel" d'un lecteur (je souscris complètement) et la rencontre avec Yves Chiron. Deux choses au milieu de beaucoup d'autres !

« Les étrennes sont modestes, mais mon panier de la ménagère est petit ! »

« Avec toute ma gratitude et mes remerciements pour le bon moment que vous m'offrez chaque jour. »

« Longue vie à Présent. »

D'Elisabeth Gabrielle et Claude Lamy :

« En vous envoyant notre modeste (trop modeste) participation, nous nous rendons compte à quel point Présent est indispensable : vivre sans vérité, c'est renoncer à tout espoir. Vous êtes les messagers de l'un et de l'autre et sans votre courage nous perdriions le nôtre. »

Vous savez que depuis longtemps, nous sommes à vos côtés et que nous y sommes pour toujours.

« Nous vous souhaitons ainsi qu'à toute l'équipe plein d'espérance et de lumière malgré la morosité de la situation, et pour commencer l'année nouvelle, pour ne pas dire une nouvelle guerre, nos vœux pour que de belles victoires nous accompagnent. »

De Pierre Bosc, d'Issendolus :

« A tous les collaborateurs de Présent et leurs proches, mes vœux très sincères de santé et de bonheur pour les années à venir. Que Présent continue à répandre la bonne parole et contribue à éclairer les esprits embués par l'actuel conformisme de rigueur. »

De Boris Kan, par internet :

« Chère Caroline, permettez-moi cette familiarité, mais depuis le temps que je lis Présent et entre autres "Au pied de vos lettres", j'ai l'impression d'avoir avec vous un lien de connaissance et même d'amitié. (Mon amitié fraternelle avec Pierre Dimech y est certainement pour quelque chose.) J'avais déjà dès le début de cette année, à titre personnel et amical, présenté mes vœux à Alain Sanders et à toute la sympathique équipe de Présent. »

« Vous trouverez, jointe à ce mail, une lettre de vœux du Cercle algérieniste que je tiens à associer à l'hommage mérité que nous devons à votre journal. J'y ai joint également cette petite carte de vœux électronique qui, je l'espère, fera plaisir à vos enfants et vous démontrera la fidélité de mes sentiments. (Rassurez-vous, je ne l'ai trouvée ni chez Virgin ni au Mégastore, et elle suivra peut-être un jour, si on continue sur cette voie, la diffusion discrète du porc clandestin d'Alain !) Un grand merci à ce rayon de soleil que vous m'apportez tous chaque jour. »

« Avec toutes mes amitiés. »

D'Antoinette Montfort :

« Chère Caroline, j'ai demandé à mon mari (qui ne lit pas Présent) de m'accorder des étrennes comme cadeau de Noël. Ainsi j'ai la joie de pouvoir vous envoyer ce petit chèque : qu'il contribue à la vie et à la prospérité de notre cher journal. »

« Un bravo tout spécial pour vous-même, pour votre charmant courrier des lecteurs qui tisse des liens d'amitié indispensables en cette période de persécution, et à Jeanne Smits. Vous êtes toutes deux l'honneur des femmes françaises ! »

« Avec ma très vive et fidèle amitié. »

Chère madame, vos compliments sont trop gentils et bien trop flatteurs (surtout pour Jeanne) mais très agréables !

NB : Cette parenthèse - je le précise tout de suite à l'intention de l'association des amis de Jeanne Smits qui va m'écrire - était une énorme plaisanterie. En réalité Jeanne mérite ces qualificatifs bien plus que moi et vous êtes trop bonne, chère Antoinette, de m'y associer.

Vous êtes du genre adorable également, de consacrer les étrennes données par votre mari - remerciez-le pour nous - à votre quotidien préféré. Le plus dur après ce flot de témoignages d'amitié, de marques de sympathie et d'espoir mis en Présent, va être de nous en montrer dignes.

A la semaine prochaine.

CAROLINE PARMENTIER

Les rencontres musicales et littéraires : « Les Hôtels particuliers »

● Samedi 22 janvier, 18 h. Concert : mélodies espagnoles, italiennes et brésiliennes avec Elisa Martell, soprano, et Frédéric Robert, guitare, au Château d'Ermenonville, 60950 Ermenonville.

● Samedi 19 février. Concert « Les Schubertiades » : *Le Voyage d'hiver* de Schubert avec Anne Le Bozec, piano, et Christoph Soekler, baryton, à l'Abbaye des Vaux-de-Cernay, 78720 Cernay-la-Ville.

● Samedi 5 mars. Marie-Christine Barrault et Alain Duault présenteront leur spectacle George Sand : « Une interview exclusive » au Château d'Ermenonville, 60950 Ermenonville.

● Samedi 19 mars. Concert avec Aurélie Guerreiro Viegas, harpiste, et Sarah Vermeyen, flûtiste, au Château de Brécourt, 27120 Douains.

● Samedi 16 avril. Concert « Les

Schubertiades » : transcription des *Lieder* de Schubert avec Maciej Pikulski, pianiste, à l'Abbaye des Vaux-de-Cernay, 78720 Cernay-la-Ville.

— Forfait concert : 28 euros par personne. Forfait soirée (concert, apéritif, dîner) : 68 euros. « Les Hôtels particuliers », Domaine des Vaux-de-Cernay - 78720 Cernay-la-Ville.

L'ARGENT DES STARS

Rattrapée par le fisc et par la justice, l'actrice Catherine Deneuve a été confrontée mardi dans le bureau du juge d'instruction de Nanterre à Mohamed Chachoua, ancien bras droit du milliardaire Abdelmoumène Rafik Khalifa et successeur de celui-ci à la tête de l'entreprise aérienne algérienne Khalifa Airways-France, mis en examen pour « abus de biens sociaux, banqueroute, détournement d'actifs, dissimulation de comptabilité et recel de ces infractions ». Lors de cette confrontation, l'actrice a confirmé avoir touché en liquide 85 000 euros en échange de sa participation à des événements très jettés montés par le groupe algérien Khalifa. Echappant à la mise en examen, Catherine Deneuve devra régulariser sa situation auprès du fisc, à qui elle n'a pas déclaré cette somme perçue de la main à la main. Un argent des autres qui lui permettait, en plus de ses cachets de cinéma, de jouer les grandes bourgeoises et de mener la vie de château sans peur du lendemain. Outre Catherine Deneuve, Gérard Depardieu, le chanteur Sting et la top-modèle Naomi Campbell figurent parmi les heureux bénéficiaires des largesses du groupe Khalifa.

ÉLU CONDAMNÉ

Accusé de « prise illégale d'intérêts, d'abus de confiance et faux en écriture », le maire UMP d'Anse-Berland (Guadeloupe), José Moustache (ancien député RPR et ancien président du conseil régional de la Guadeloupe) a été condamné mardi à un an de prison, dont six mois ferme, par la cour d'appel de Basse-Terre.

FAUX EUROS

Selon l'Olaf (Office européen de la lutte contre la fraude), la contrefaçon de pièces en euros a progressé en 2004, avec un quasi-triplement des saisies de fausses pièces (essentiellement des pièces de 2 euros, qui représentent 86 % des fausses pièces saisies) par rapport à l'année antérieure. Quant à la contrefaçon des billets, soi-disant infalsifiables, elle a, elle aussi, augmenté en 2004, avec une progression de 8 % du nombre de fausses coupures saisies.

DÉMOGRAPHIE

« Soixante-deux millions de p'tits Français, et moi, et moi, et moi... » Selon les premiers résultats du recensement effectué en janvier et février 2004, la France (métropole et DOM) comptait 62 millions d'habitants au 1er janvier 2004, soit une progression de 365 000 personnes par an depuis 1999 (60 millions) due pour les « trois quarts au solde naturel » et « pour un quart au solde migratoire ».

DROGUE

Une enquête judiciaire sur la revente de cocaïne mystérieusement échouée sur les plages des Landes en 2004 (probablement jetés d'une embarcation clandestine en provenance d'Amérique latine), a débouché sur 36 interpellations et 16 incarcérations de revendeurs ayant profité de l'aubaine, a annoncé mercredi la gendarmerie de Dax. Depuis les premiers échouages, en janvier dernier, les autorités ont récupéré 708 kilos de « coke » ramassés sur les plages française et 595 en Espagne.

DOPAGE

Un important réseau de trafic de produits dopants (93 flacons contenant du pot belge, un cocktail de produits dopants) entre la France et la Belgique a été mis au jour mardi par les gendarmes de Cahors et de la section de recherches d'Agen aux péages autoroutiers de Cahors-Nord et Sud. Le démantèlement du réseau a débouché sur 25 gardes à vue, 19 en France et 6 en Belgique, a précisé Denis Chausserie-Laprée, vice-procureur de la juridiction interrégionale de Bordeaux.

SNCF : la victoire des gréviculteurs

La direction de la SNCF ne sera pas restée ferme longtemps face à la forte mobilisation des cheminots mercredi, à l'appel des syndicats CGT, CFDT, FO, CFTC, UNSA, FGAAC et SUD-Rail. Intervenant lors de la réunion du Conseil d'administration de l'entreprise, le même jour à Paris, le président Louis Gallois a en effet annoncé « 300 embauches supplémentaires au Budget 2005 au profit des activités » liées au Transilien (Ile-de-France) ainsi que la tenue d'une première table ronde sur les salaires « courant février ». Deux décisions qui sont deux reculades et qui, au moment où l'on reparle du « service minimum », ne font que conforter les gréviculteurs dans leur stratégie révolutionnaire.

Ainsi, jeudi matin, les principaux responsables syndicaux affichaient-ils une mine particulièrement ravie. D'abord parce que la mobilisation

à laquelle ils avaient appelé a été fortement suivie : 36,9 % de cheminots grévistes selon la direction de la SNCF, 39 % selon la CGT. Conformément aux prévisions annoncées dès lundi, la circulation des trains a en effet été très réduite, avec un TGV sur trois et un Corail sur quatre. En banlieue parisienne, de très fortes perturbations ont été constatées, avec entre 16 et 40 % du trafic assurés. En province, la situation variait selon les régions : aucun TER en Midi-Pyrénées, un TER sur six en région PACA... En même temps, de nombreux rassemblements, réunissant souvent des centaines de cheminots, ont eu lieu un peu partout en France, notamment devant le siège de la SNCF à Paris à l'appel de SUD.

Forte mobilisation donc, mais surtout, recul immédiat de la direction, ô combien révélateur de la terreur que suscitent les gréviculteurs

et leurs syndicats chez les dirigeants politico-économiques de notre pays. Réuni mercredi, le Conseil d'administration de la SNCF a certes adopté le budget controversé – qui table sur un bénéfice de 113 millions d'euros en 2005 grâce à la poursuite des mesures d'austérité – mais en infléchissant son volet emploi. Annonçant « 300 embauches supplémentaires » pour le Transilien, le président Louis Gallois a ainsi porté à 4 000 le nombre des embauches contre les 3 700 prévues initialement. Une mesure, a expliqué le directeur, dont le financement sera assuré grâce à « la réalisation meilleure que prévue du budget 2004 »...

En même temps, « une table ronde sur les salaires », avec des augmentations à la clef, annoncée pour courant février, devrait finir de conforter les gréviculteurs dans leur stratégie révolutionnaire et les

encourager à remettre ça dans quelques mois, sinon quelques semaines.

Scandaleux ? Evidemment scandaleux. Parce que, comme l'a rappelé mercredi l'association « La France qui bosse », « aucun service public n'a à s'interrompre pour des revendications catégorielles ». Une véritable prise en otage du pays contre laquelle s'élevait mardi le président du MEDEF Ernsset-Antoine Seillière, en demandant où est passé le service minimum promis par le président Chirac lors de la campagne présidentielle de 2002 (Présent du 19 janvier). Une position rejointe mercredi par le président de l'UMP Nicolas Sarkozy qui a réclamé « une loi sur l'organisation d'un service minimum dans les transports », un « engagement que nous avons pris collectivement en 2002 ».

FRANCK DELÉTRAZ

Le phénomène des bandes en expansion continue

En matière d'insécurité, les deux premières semaines de 2005 ont été marquées par au moins quatre affrontements entre bandes rivales : deux en Seine-et-Marne, un en Essonne et, le 9 janvier, à Paris même où la bagarre entre des « jeunes » du XIVe arrondissement et d'autres de Pantin, s'est soldée par deux blessés à coups de couteau. (Voir sur cette échauffourée, dans Présent du 13 janvier, l'article intitulé Quand le « 9-3 » descend sur le XIVe.)

Selon la dernière analyse des Renseignements généraux, ce phénomène des bandes tend à gagner de plus en plus « la province et les villes moyennes ». Toutefois, se réjouissent les RG, « les affrontements entre elles et avec la police ont diminué en 2004 ». Mais, com-

me on l'a vu ci-dessus, pour 2005 ils repartent sur les chapeaux de roues. En 2004 les RG ont recensé 225 affrontements entre bandes, contre 281 en 2003, après deux pics en 2000 (362) et surtout en 2001 (471). Quant aux affrontements avec la police, ils sont passés de 501 en 2003 à 476 en 2004, après avoir culminé à 557 en 2002.

Jusqu'à présent, l'Ile-de-France concentrait près de la moitié de ces bandes. Notamment la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne pour la petite couronne, l'Essonne et le Val-d'Oise pour la grande couronne. Mais depuis quelques mois, le phénomène des bandes n'épargne plus la province. Il gagne même des villes moyennes comme Colmar ou Amiens.

Les experts policiers se veulent

tout de même rassurants : « Outre-Atlantique, les bandes peuvent compter 200 ou 300 membres et parfois beaucoup plus (...). En France, elles restent peu structurées et s'articulent autour d'un petit noyau, au maximum douze ou quinze personnes selon la taille de la cité. » Oui, mais en cas de conflit sérieux, ce « petit noyau » peut s'agrandir ponctuellement d'une cinquantaine de personnes et plus.

« A l'inverse des Etats-Unis, les bandes françaises ne transcendent pas les territoires dont elles sont issues et ne se fédèrent pas. » Mais ce n'est peut-être qu'une question de temps. Le phénomène est chez nous en pleine expansion. Reste à l'organiser... Et quant à leurs territoires d'origine, les bandes hésitent de moins en moins à s'en éloigner.

Comme les Parisiens du XIVe ont pu s'en apercevoir le 7 janvier dernier.

L'une des principales caractéristiques de ces « gangs » français reste « l'appropriation des espaces privés et publics : centres commerciaux, gares, parties communes des immeubles », qu'ils considèrent comme « leurs ». D'où défense armée de ce territoire tribal où souvent ils se livrent au racket et au trafic de drogues ou de voitures volées. « Activités » qui engendrent d'inévitables « différends commerciaux ».

Dans ce cas, autochtones mes frères, « ça craint » ! Si, par inadvertance, vous traversez un de « leurs » territoires, gare aux balles perdues...

JEAN COCHET

Préservatif : la manipulation hâtive de la presse contre l'Eglise espagnole

La presse espagnole a fait grand bruit, ces derniers jours, de ce qu'elle a voulu voir comme un virage significatif de l'Eglise locale sur le préservatif. A l'occasion d'une rencontre avec le ministre de la Santé, Elena Salgado, le P. Juan Antonio Martinez Camino, porte-parole de la conférence épiscopale, a déclaré mardi que « le préservatif a sa place dans le contexte de la prévention intégrale et globale du sida ». Et dit la volonté de l'Eglise de s'entendre avec le gouvernement sur cette grave question. Aussitôt, *El País* a interprété ledit propos comme un changement de position, et dit sa joie : « C'est la première fois qu'un représentant de l'Eglise espagnole se manifeste aussi clairement en faveur de l'usage du préservatif. »

Ce qui prouve que le rédacteur de l'article est soit incompetent, soit de mauvaise foi... Et pour deux raisons :

1. Le P. Martinez Camino a indiqué clairement, lors de son intervention, que les deux premiers moyens de prévention étaient l'abstinence et la fidélité.

2. Il y a deux mois, lors du lancement de la campagne gouvernementale en faveur du préservatif, ce même porte-parole en avait mis en doute l'efficacité, affirmant notamment que les pouvoirs publics « ne disent pas toute la vérité » sur la sécurité du préservatif. Ce qui, comme bien on pense, avait provoqué un tollé.

Informé par la presse, le Vatican avait d'ailleurs marqué son scepticisme sur ce prétendu virage. Mgr José Luis Redrado Marchite, secrétaire du Conseil pontifical pour la santé, l'a déclaré sans détours :

« Il y a quarante moyens offerts par les scientifiques pour combattre le sida. Le préservatif est l'un de ces moyens. J'estime que le porte-parole de la conférence épiscopale espagno-

le, le P. Juan Antonio Martinez Camino, s'est borné à dire cela. (...) Après, il y a la conscience et la foi qui doivent intervenir. Un catholique devra les écouter pour être cohérent et rejeter le recours au préservatif, un moyen que la morale catholique condamne. »

Et l'évêque espagnol d'ajouter : « Certes, le préservatif peut être une solution plus facile que l'abstinence. C'est vrai aussi que pour certains l'abstinence peut s'avérer un traumatisme. Mais il faut qu'un catholique soit cohérent avec sa foi. »

Du côté de l'Eglise espagnole, un entretien du cardinal Antonio Maria Rouco Varela, vraisemblablement préparé avant le début de cette affaire, évoquait « le paquet de mesures annoncées par le gouvernement sur le mariage et la famille qui vont clairement à l'encontre de la vision catholique ».

Mercredi soir, un communiqué de la conférence épiscopale précisait qu'il était faux de voir dans les déclarations de son porte-parole un changement de doctrine. Et réaffirmait : « Il n'est pas possible de conseiller l'usage du préservatif, contraire à la morale de l'individu. (...) La seule conduite à réellement conseiller est l'exercice responsable de la sexualité, en accord avec la norme morale. »

Le texte conclut : « L'Eglise collabore efficacement et rationnellement à la prévention du sida en préconisant l'éducation des personnes à l'amour conjugal fidèle et ouvert à la vie, dans le but d'éviter ainsi des relations déplacées et de promiscuité, qui donnent lieu aux dénommées situations à risques ».

Fin de la tempête libérale dans un verre d'eau...

OLIVIER FIGUERAS

Pas chez eux chez nous !

Forts de l'appui idéologique de la gauche et de l'invitation mitterrandienne – « Vous êtes ici chez vous ! » –, une soixantaine de « sans-papiers », se réclamant du « 9e collectif », occupaient depuis le 12 janvier le local de la Fédération PS de Seine-Saint-Denis au Pré-Saint-Gervais. Au grand dam et à la colère des militants socialistes et du premier secrétaire fédéral du PS. Ce dernier a déposé plainte dès le 14 janvier pour « violation de domicile »...

Ledit 9e collectif était donc assigné mardi en référé au tribunal de grande instance de Bobigny. Mais l'audience qui devait se tenir mercredi n'a pas eu lieu, après l'évacuation la veille par la police des clandestins, à la suite d'une altercation survenue à l'intérieur du local du PS. Des militants socialistes restés pour « protéger leurs biens » avaient eu des empoignades avec les occupants, qui auraient tenté d'accéder aux bureaux des étages supérieurs (car la place est grande au PS et occupe, semble-t-il, un immeuble).

Un gaz au poivre envoyé dans les locaux aurait également provoqué cette bousculade et entraîné l'intervention de la police, qui n'a relevé aucune agressivité des

squatters à son encontre. Environ une soixantaine de clandestins ont donc été évacués et six membres du collectif placés en garde vue prolongée. Si le parti socialiste s'est donc désisté du référé après l'évacuation, son avocat (Me Francis Pudlowski) a fait savoir que des poursuites étaient envisagées pour « dégradations de biens ». Des militants PS ont également prévu de déposer plainte pour « violence ». Quand même !

Les Verts quant à eux se sont dits « consternés » par l'expulsion, estimant que les violences qui l'ont accompagnée sont « tout à fait condamnables ». Outre la régularisation des « sans-papiers », ils demandent la libération de ceux en état d'arrestation et le retrait des poursuites engagées à leur encontre. Tout en disant comprendre « les difficultés qu'entraîne l'occupation d'un siège d'une organisation politique », ils estiment que « les grèves de la faim et les occupations de lieux symboliques sont des modes d'action, fruits d'une impasse politique ». Avis au prochain collectif...

RÉMI FONTAINE

Tarifs d'abonnement

- 6 mois : 167,69 €
- 1 an : 301,85 €
- 2 ans : 579,31 €

Chèques bancaires, CCP ou mandats à l'ordre de : Présent, 5 rue d'Amboise, 75002 Paris. (CCP 19.471.22 T Paris)

Abonnement-liberté par virement automatique mensuel : 27,45 € Nous demander le formulaire.

Attention : il nous faut au moins une semaine pour mettre en route un abonnement.

PRÉSENT

5, rue d'Amboise - 75002 Paris
Phone : 01.42.97.51.30
Fax : 01.42.61.97.79

Direction de la rédaction : Jean Madiran. SARL PRÉSENT pour 99 ans au capital de 15 626,02 euros, sise 5 rue d'Amboise, 75002 Paris. Gérant : Jeanne Smits. Co-gérant : Zita de Lussy. Imprimerie RPN - 93190 Livry-Gargan. Dépôt légal : 1er trimestre 2005. CPPAP : 0508 C 83178 - ISSN : 07.50.3253. Directeur de la publication : Jeanne Smits.

www.present.fr
www.presentquotidien.com

RÉSISTANCE

Le Club des Amis du cochon

A signaler – et notamment aux lecteurs du *Porc clandestin* (Editions de Paris) – l'existence d'un Club des Amis du cochon, créé par des professionnels de la filière porcine avec un grand nombre de parlementaires. Ce club est ouvert aux élus pour leur permettre de connaître les préoccupations des différents acteurs de la filière porcine, mais aussi « pour partager des moments de convivialité et d'échange autour du cochon et de ses produits ».

En voici les principes :

— Nous considérons le cochon comme faisant partie intégrante des traditions de la France, de son patrimoine et de sa culture.

En outre le cochon incarne des valeurs de convivialité et d'échange. Nous aimons la viande de porc et la charcuterie. En adhérant au Club des Amis du cochon :

— je m'engage à mieux connaître cette filière

— je suis plus proche des préoccupations de cette filière, de l'éleveur au distributeur, en passant par le transformateur

— je partage des moments de convivialité et d'échange autour du cochon et de ses produits.

● Maison régionale de l'Élevage, Route de la Durance, 04100 Manosque. Tél. : 04 92 72 28 80. Auguste Borel au fax : 04 92 72 73 13.

A la rencontre d'un poète : Maurice Journet

Dans *Présent* du 8 janvier dernier, nous avons rendu compte du très beau recueil de poèmes de Maurice Journet, *La Cité qui tourne* (Godefroy de Bouillon). Maurice Journet nous en dit plus sur son œuvre.

— **Première question : pouvez-vous nous expliquer le titre de votre recueil ?**

— C'est le cri de joie de Béatrice, figure emblématique de toute persistance gréco-latine. Elle guide l'Alighiéri tout au long d'un « Chemin de Paradis ». La Cité de Florence tourne ! Les dantologues ont traduit *gira* par des périphrases explicatives. Le sens littéral m'a paru plus riche. *La Cité qui tourne*, c'est la Cité qui change, la Cité qui obéit au mouvement naturel. Mieux encore : c'est la Cité qui accomplit sa révolution complète, c'est-à-dire qui termine enfin la Révolution de 1789 ! J'ai sauté sur l'occasion de faire dire à Dante ce qu'il ne dit pas. Il saluait lui aussi le retour de la « Monarchia », mais celle de Henri de Hohenstaufen – « l'alto Arrigo ». Libre à moi de n'être pas gibelin...

— **Maurras aurait aimé votre recueil ?**

— Imaginons que Maurras voie de ses yeux ce qu'il n'a cessé d'espérer et de préparer : un Orléans qui parte à la conquête du pouvoir à l'instant même où son héritage tombe dans l'horreur de la liquidation juridique et qui, avec l'appui massif et spontané des « gens de France », réussisse à marginaliser les vieux partis discrédités et corrompus... Le cas ne s'est jamais produit dans l'histoire des restaurations de la royauté – on en compte au moins cinq – ni dans le demi-siècle où la Prétendance, imprudemment réintroduite dans son domaine propre, s'est continuellement évertuée à remplir sa mission héréditaire. Les coups d'essai et même les fausses manœuvres n'ont pas manqué. Leur leçon n'a pas été perdue pour la famille où l'empirisme a toujours servi de pierre de touche. On sait déjà qu'avec le prince Jean, le loyalisme monarchiste devient une sorte de réflexe et de volupté. Il réenchante un univers devenu méphitique et vaporise le délicieux pressentiment de la victoire sur notre affreux charnier culturel.

• **NEUILLY.** – Meeting de Bruno Gollnisch, le 24 janvier à 20 h, en la Maison des Associations (salle A), 2 bis rue du Château à Neuilly (Hauts-de-Seine) : « Non à la Constitution européenne, non à la Turquie en Europe ». En présence du bureau départemental du FN 92. Renseignements : Alain Galais au 06 87 87 12 80.



— **Un mot de Barrès ?**

— Barrès serait content : il s'agit d'un sentiment qui se diffuse dans l'esprit public comme un liquide dans un liquide de même densité. Clef de la réussite ! L'homogénéité immédiate d'un peuple et de son roi ! Force principale de la France ! Enfin ! Enfin ! C'est au point que les mots de « restauration », de « légitimité », de « réforme intellectuelle et morale », bien que conservant leur valeur doctrinale, ne rendent pas compte de ce qui est en train de se passer... Mieux vaudrait parler d'un retour aux puissances du chant dans un peuple exténué, décimé, envahi, mis sur écoute, ou bien d'un besoin d'être ce qu'il est et d'être cela seulement, dont tout annonce qu'il se dilatera brusquement en une ébullition irrésistible. L'étrange, c'est que ce peuple n'est pas royaliste. L'école et la télé en ont fait un béotien. Mais il sent – peut-être ne le sent-il que davantage – que l'heure du *Risorgimento* va sonner. Le *risorgimento* capétien. L'heure du vendémisme. Voilà qui est nouveau. Tout le livre est là.

— **Les choses bougent, pensez-vous ?**

— Il semble bien que nous changions d'époque. Le temps des liges patriotiques, des partis, des parlements, de l'appel au soldat ou au dictateur, bref tout le carnaval républicain, est entré en agonie parmi les déjections de la Grande Bouffe et l'orgie sadienne. Le gaullisme, dégénérescence factice du bonapartisme, n'échappe pas à cette gangrène lugubre. Il n'est que de voir la gueule de la chiraquie. De sorte que la moindre crise de cette société qui ne tourne pas pourrait faire éclorre les coups d'Etat royaux et pontificaux qui réaliseraient enfin la monumentale et prophétique pensée maurrassienne, aujourd'hui endormie dans sa mystérieuse apocalypse.

Propos recueillis par
Alain Sanders

Placement « Bénéfic » (sic)

Quelque 300 épargnants attaquent La Poste en justice

Quelque trois cents épargnants, qui estiment avoir été dupés par un prospectus vantant les mérites d'un produit financier de La Poste, ont poursuivi mardi dernier devant le tribunal correctionnel de Paris l'entreprise publique et un de ses directeurs, dont le procureur a requis la condamnation. Le représentant du parquet, Laurent Michel, a en effet estimé à l'audience que l'infraction était constituée et a souhaité que le directeur général délégué en charge des services financiers de La Poste à l'époque de la diffusion du prospectus, Patrick Werner, soit condamné à 7 500 euros d'amende. La 31e chambre du tribunal correctionnel rendra son jugement le 15 mars.

Les plaignants, venus en nombre assister aux débats dans une salle d'audience surchauffée, estiment avoir été trompés par le prospectus de publicité du placement leur pro-

mettant qu'ils resteraient « gagnants même si le CAC baisse » et que cet investissement leur assurerait un taux de rendement de « + 23 % à trois ans que le CAC fasse 0 % ou plus ».

« On présente une réalité tellement mirifique » que l'épargnant ne peut que donner « son consentement quasi automatique », a estimé Me Yael Scemama, tandis que l'autre avocate des parties civiles, Me Jocelyne Azincourt, faisait remarquer qu'« avec ce produit, les gens ont perdu mais La Poste a gagné ». L'entreprise, « chargée d'une mission de service public », « ne pouvait pas ignorer l'impact de confiance qu'elle a dans le public », a-t-elle souligné.

Le procureur a également souhaité que le tribunal prononce la culpabilité de M. Werner mais a estimé que les poursuites ne pouvaient pas être retenues contre La Poste. En effet, les poursuites pénales visant une

personne morale pour des faits de publicité trompeuse ne sont possibles que depuis 2001 alors que le prospectus en débat remonte à l'année 1999, a-t-il souligné.

Pour l'avocat de La Poste, Me Hervé Lehman, cette action en justice est avant tout une campagne de « l'Association française des usagers des banques qui a convaincu les gens qu'ils avaient été trompés alors qu'ils étaient tout simplement déçus de leur placement ».

Le placement « Bénéfic » a été vendu à quelque 300 000 épargnants en France entre 1999 et 2000, en pleine euphorie boursière. En trois ans, l'indice boursier parisien a chuté entre 35,2 % et 58,8 % selon la date du contrat, les épargnants de « Bénéfic » subissant une baisse corrigée de -12,2 % à -35,2 %.

SOMALIE

Des islamistes profanent un cimetière italien de Somalie

Des hommes armés aux ordres de religieux islamistes ont exhumé et dispersé les restes de plus de cinquante personnes qui avaient été enterrées dans un cimetière italien de Mogadiscio.

Les hommes armés, qui avaient commencé à creuser dans le cimetière des environs du quartier de Suka Hola, au sud de Mogadiscio, dans la nuit de mardi à mercredi, ont jeté les restes dans une décharge qui longe la côte de l'océan Indien.

La plupart des restes étaient ceux d'Italiens – soldats, commerçants et missionnaires – qui avaient vécu et avaient été enterrés à Mogadiscio il y a plus de cinquante ans, alors que la Somalie du Sud était un protectorat italien. C'est la première fois qu'une action de ce genre a lieu depuis l'indépendance du pays, en 1960.

Selon certains témoins, les hommes armés ont déclaré avoir reçu l'ordre d'un tribunal religieux pour agir de la sorte, afin d'y

construire des logements : « L'idée était de vider le cimetière et de l'utiliser pour la réinstallation d'habitants. » L'un des hommes armés a indiqué que sur le site du cimetière on pouvait construire des logements pour plus de cent vingt-cinq familles.

Rien ne permet de dire si cette exhumation est liée au retour prévisible de réfugiés, qui devrait suivre celui du gouvernement somalien de transition, en exil au Kenya.

Dans une situation anarchique, la Somalie n'a plus de gouvernement central depuis l'éviction de Mohamed Siad Barre, début 1991, qui avait divisé ce pays de quelque dix millions d'habitants en une mosaïque de fiefs contrôlés par des chefs de guerre.

Après le bain de sang qui avait suivi le départ de Siad Barre, les islamistes avaient mis à sac et détruit les églises chrétiennes, dont beaucoup étaient catholiques et dataient du protectorat italien.

“Je colorie l'Histoire sainte”

Quand j'étais petit – je vous parle d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître... –, l'abbé Tréhaut, curé de l'église Sainte-Anne de Salé (Maroc), nous faisait le catéchisme (on disait : le catoche), à partir du livre de l'abbé Bouvet, *Premières notions d'Histoire sainte*, publié en 1935 (J. de Gigord, Éditeur). Il y avait des illustrations. En noir et blanc. Que nous colorions avec bonheur.

Ce n'est donc pas sans émotion que j'ai ouvert le livret 1 (preuve qu'il y en aura d'autres) édité par Elor : *Je colorie... l'Histoire sainte*. Seize dessins de Marie Tredez. Seize planches à colorier.

Il y a là, en seize saynètes, de belles évocations d'Adam et Eve, de l'Arche de Noé, de la tour de Babel, du berceau de Moïse, du buisson ardent, etc. Et me reviennent, du même coup, des souvenirs d'antan. Et des leçons que nous apprenions par cœur.

L'arc-en-ciel : « Noé offrit un sacrifice de reconnaissance au Seigneur. Le Seigneur le bénit, disant : "Je n'enverrai plus de déluge ; voici le signe de ma promesse." Et il montra l'arc-en-ciel dans la nue. »

Moïse au rocher : « Moïse lui-mê-



me, une seule fois, un seul instant douta du secours de Dieu : il frappa deux fois au lieu d'une le rocher d'où l'eau devait jaillir. Dieu lui dit : "Parce que tu as douté, tu n'entreras pas dans la terre promise". »

Et vous savez ce que j'ai commencé ? A colorier ce petit livret qui m'a redonné mes cinq ans...

A.S.

● Editions Elor, 56350 Saint-Vincent-sur-Oust.

A Paris, le 23 janvier

Mobilisation pour les coptes

L'actualité en Egypte de ces derniers mois suscite de nombreuses interrogations cruciales pour l'avenir de la communauté copte.

— Les persécutions incessantes exercées par des extrémistes musulmans, avec la collaboration de certaines autorités locales, à l'encontre des chrétiens coptes pacifiques et sans défense, doivent cesser.

— L'inscription de la religion sur la carte nationale d'identité doit être abrogée.

— Les crimes forçant par la terreur ou par la violence des jeunes filles mineures à se convertir doivent s'arrêter.

— Les incendies et pillages des églises comme des biens personnels qui échappent à tout contrôle et principalement en Haute-Egypte doivent être réprimés.

Le 8 décembre dernier, des milliers de jeunes coptes ont manifesté dans la cathédrale Saint-Marc au Caire et aux alentours, ainsi que dans plusieurs provinces. Plusieurs manifestants ont fait l'objet de brutalités policières et d'arrestations.

La diaspora copte dénonce de telles pratiques et veut sensibiliser l'opinion publique internationale sur ces agissements incompatibles avec les droits de l'homme que l'Egypte a ratifiés. Elle appelle, dans ce sens, à une manifestation le 23 janvier, à 15 h 30, sur le parvis des Droits-de-l'Homme (place du Trocadéro à Paris).

Chaque personne déposera une bougie rouge en signe de solidarité avec les coptes victimes de discriminations et persécutions en Egypte et à la mémoire des coptes assassinés.

Cette manifestation a le soutien des associations suivantes : ACKA (Association des chrétiens originaires de Kabylie et leurs amis) ; CSI (Christian Solidarity International) ; TAMAZGHA (Organisation internationale de défense de sinterêts des Imazighen-Berbères).

● Association des coptes d'Europe, 15, avenue du Bel-Air, 75012 Paris.

— copteseuro@wanadoo.fr

— Association des coptes de France, 15, rue Montmartre, 75001 Paris.

— coptefrance@wanadoo.fr

